

Tremplin du Ronquières Festival 2019

Conditions d'inscription :

- Au moins un des membres du groupe est domicilié en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Le groupe (ou l'artiste) n'est pas engagé par un contrat discographique auprès de majors, de labels nationaux, de producteurs indépendants importants, ainsi que de producteurs de spectacles d'envergure nationale.
- Le groupe (ou l'artiste) interprète un répertoire original (pas de reprises !).
- Les membres du groupe et leur répertoire doivent être les mêmes à l'inscription et lors de la finale du tremplin.
- Le groupe (ou l'artiste) est disponible le samedi 22 juin 2019 ainsi que les 3 et 4 août 2019.
- Le groupe (ou l'artiste) n'a jamais joué au Ronquières Festival.
- L'envoi d'un dossier d'inscription fait office d'acceptation de l'ensemble des articles du règlement du tremplin.
- L'inscription à ce tremplin est gratuite et aucun défraiement n'est accordé aux artistes participants.

Dossier d'inscription :

Pour poser votre candidature, veuillez impérativement compléter le bulletin d'inscription que vous trouverez sur le site web du Ronquières Festival, et le renvoyer **avant le 6 mai 2019** à l'adresse tremplin@ronquieresfestival.be

Pour vous inscrire, vous avez besoin de nous communiquer :

1. Les coordonnées complètes d'une personne de contact, qui sera la personne de référence pour le tremplin.
2. La composition du groupe : nom et prénom des musiciens, instruments joués.
3. Une biographie en français et une fiche technique actualisée, ainsi qu'un visuel du groupe (photo et/ou logo en jpg).
4. Quelques liens vers les chansons que vous avez postées sur Youtube, Vimeo ou Soundcloud.

Ce faisant, l'artiste ou le groupe qui dépose sa candidature autorise les organisateurs du tremplin à faire usage du matériel déposé (titres audios, bios et photos).

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération pour la présélection !

Présélection :

Le jury de présélection est composé des programmateurs du Ronquières Festival. Ce jury écoutera tous les groupes (ou artistes solos) candidats. 4 finalistes seront sélectionnés parmi les participants.

Concours sur scène :

Les 4 groupes (ou artistes) retenus auront l'opportunité de se produire lors de la soirée finale du tremplin, qui se déroulera le samedi 22 juin à partir de 17h sur la scène de la Fête de la Musique à Binche. Ils joueront devant un jury composé de professionnels du secteur, qui sélectionnera le gagnant. La soirée se clôturera par le concert du groupe Mister Cover.

Règlement du tremplin

Article 1.

L'inscription au tremplin RF19 implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement et du déroulement du concours dans son ensemble.

Celui-ci sera considéré comme connu des artistes et accepté par eux sans restriction.

Article 2.

Le groupe (ou l'artiste) participant au tremplin s'engage à respecter les conditions d'inscription, décrites ci-dessus. Tout groupe (ou artiste) ne remplissant pas toutes ces conditions de participation verra sa candidature refusée.

Article 3.

Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer au tremplin.

Article 4.

Un groupe (ou artiste) peut se voir disqualifié si :

- il n'est pas disponible aux dates et horaires de la finale du tremplin ou du festival, communiqués par l'organisation ;
- il ne communique pas à temps les informations demandées par l'organisation (fiche technique, contrat, etc.) ;
- il ne respecte pas les conditions imposées par l'organisation du tremplin.

Article 5.

Chaque groupe (ou artiste) est tenu de respecter les horaires. Il sera présent une heure avant l'ouverture des portes le jour de la finale du tremplin. L'ordre de passage des groupes sera déterminé par tirage au sort à ce moment-là.

La durée maximale des prestations de chaque groupe est de 25 minutes. Le montage et line-check se feront en 20 minutes précises et les artistes disposent de 5 minutes pour vider le plateau après leur prestation. En cas de retard au line-check, le temps de jeu du groupe pourra être réduit par le stage manager.

Article 6.

Lors de la finale du tremplin, les organisateurs mettent à disposition des groupes une sonorisation et un éclairage, ainsi qu'un ingénieur du son compétent et connaissant bien l'installation.

Les groupes peuvent être accompagnés de leur propre ingénieur du son, dans ce cas ils prendront contact au préalable avec les organisateurs afin de s'informer du matériel présent sur place, et ce dans le but de ne pas perdre de temps le jour de l'événement. La lumière sera assurée de façon sommaire par le technicien du lieu qui accueille l'événement.

Article 7.

Chaque groupe apporte son matériel (instrument, ampli...) et en est responsable. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégât de matériel appartenant à chacun des groupes.

Article 8.

Les techniciens du lieu d'organisation du tremplin sont seuls responsables de la régie des concerts. Le RF délèguera un roadie et un responsable qui veillera au bon déroulement des montages-démontages et au respect des horaires (concerts et line-checks). Les décisions de ce stage manager s'imposent à tous sans recours possible.

Article 9.

Les groupes sont tenus de respecter le matériel mis à leur disposition par l'organisation, ainsi que celui des autres participants.

Article 10.

L'organisation s'engage à communiquer toutes les informations pratiques nécessaires aux groupes (ou aux artistes) en amont de la finale.

Article 11.

Le gagnant sera annoncé le soir de la finale du tremplin. Il aura la chance d'ouvrir une des scènes lors de l'édition 2019 du Ronquières Festival.

Article 12.

Le jury est souverain et les jurés ne rendront en aucun cas de compte directement aux groupes.

Système d'appréciation pour les prestations scéniques :

Le rôle des jurés est de percevoir la qualité des groupes durant leur prestation sur base de critères proches de l'objectivité. L'appréciation globale sera fonction des critères suivants :

- ATTITUDE ET PRESENCE SCENIQUE
 - COHESION MUSICALE ET SCENIQUE.
 - QUALITE DES COMPOSITIONS MUSICALES.
 - ARRANGEMENTS.
 - QUALITE DE L'EXPRESSION DU CHANTEUR/TEUSE.
 - ORIGINALITE
- Et surtout :
- INTEGRATION DANS L'AFFICHE DU RONQUIÈRES FESTIVAL

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter l'adresse tremplin@ronquieresfestival.be